

<https://enseignants.se-unsa.org/Lettre-no341-novembre-2018>



Lettre n°341 - novembre 2018

- Nos publications - La Lettre du SE-Unsa -

Date de mise en ligne : mardi 27 novembre 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Je dois pouvoir « bouger »

Cela fait plus de dix ans maintenant que les possibilités de mutation se sont considérablement dégradées du fait d'une gestion très serrée des ressources humaines.

Si chacun connaît les contraintes d'un Service public présent sur tout le territoire, tout le monde doit pouvoir accéder à la mobilité géographique.

[Connaître les revendications du SE-Unsa](#)



Je demande une mutation : je demande le suivi par le SE-Unsa

Vous êtes enseignant titulaire dans le premier degré et vous voulez changer de département ?

Vous êtes prof dans le second degré, CPE ou PsyEN et vous voulez changer d'académie ?

Vous êtes stagiaire dans le 2d degré, stagiaire CPE ou stagiaire PsyEN et vous devez participer aux mutations ?

Pas de panique, le SE-Unsa est là pour vous accompagner et suivre votre dossier. Il vous suffit de le demander !

Demander le suivi 1er degré

Demander le suivi 2d degré, CPE, PsyEN